

Essais riz → Les riziculteurs doivent préparer l'avenir dans le cadre du développement durable et des réformes de la Pac.

Pour des cultures du riz alternatives

Les riziculteurs doivent constamment rester vigilants sur leur production et son avenir, surtout dans le cadre des nouvelles réglementations liées aux contraintes environnementales et des réformes successives d'une Pac qui risque, à terme, de disparaître totalement. Dans cet esprit, les responsables rizicoles étudient diverses alternatives de production comme celles présentées le 4 septembre en Camargue.

Sous l'égide de BioSud (qui regroupe divers partenaires comme Sud Céréales, la société Thomas et la Scad) les producteurs étaient invités à découvrir de nouvelles façons de produire respectant l'environnement tout en préservant le potentiel de production.

"C'est une journée de prospective et de réflexion", précisait Edouard Naddeo, organisateur de la manifestation et président de la Scad. "Toutes les évolutions autour de nous en matière de contrainte environnementale nous obligent à aller de l'avant et c'est dès aujourd'hui qu'il faut s'y prendre. C'est pourquoi nous avons voulu présenter des possibilités d'alternative à la culture du riz."

Le premier essai, au Mas Raouset chez Michel Arnaudo, consistait en un comparatif de semis de riz sur un sol travaillé et un sol non travaillé. La parcelle (2,3 ha), sur laquelle on avait cultivé précédem-



Une cinquantaine d'agriculteurs ont participé aux visites d'essai sur divers mas de Camargue.

Les semis du 4 mai consistaient en une variété de riz Brio à 200 kg/ha, le tout avec une gestion de l'eau unique pour l'ensemble de la parcelle. Au final, les visiteurs ont pu constater que, visuellement, le riz s'est comporté de façon comparable quelle que soit la demi-parcelle utilisée. D'où la possibilité de réduire les intrants pour un résultat similaire. Conclusion à confirmer par des analyses plus poussées.

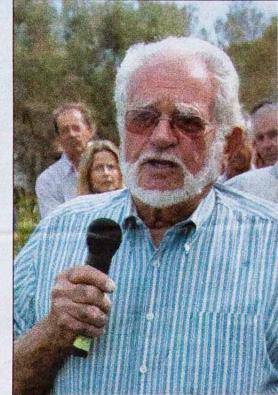
engrais organique utilisable en agriculture biologique. Edouard Naddeo explique : "L'engrangé pelliculé est une technique fortement employée au Japon pour 80 % du riz produit dans ce pays. Les engrangés réduisent considérablement les risques de déperdition dans le sol et sont donc une alternative intéressante sur le plan environnemental".

L'intérêt de cet essai est que l'on a un contrôle précis de la densité de semis en prévision de l'utilisation de variétés de riz hybrides à forte potentialité de rendement. Si, comme l'ont fait remarquer divers intervenants, il n'y a plus d'aides de la Pac à l'avenir, il sera difficile de faire un riz rentable avec une production habituelle de 65 q/ha. L'utilisation d'hybrides permettra de passer à des seuils de 10 t-13 t/ha. Comme de plus les techniques de binage en ligne utilisées sont celles de l'agriculture biologique, il sera possible de passer très naturellement vers ce type de culture. Enfin, et c'est le propriétaire des lieux, Robert Amphoux, qui en avait fait la remarque, la remise en eau de parcelles à cultures sèches, qui a donné d'excellents résultats après travail du sol (déchaumeur, herse rotative, nivellement, épandage, fumure,...), permet une meilleure gestion de l'eau. En ces temps où cette gestion va devenir problématique, il conviendrait selon lui que les responsables rizicoles s'attèlent à ce problème car l'eau deviendra une denrée de plus en plus rare.

Le deuxième essai, au Mas Mandon, chez Robert Amphoux, consistait à étudier le comportement du riz sur une parcelle de 23 ha en cultures sèches et sur laquelle on n'avait plus planté de riz pendant 15 ans. Les semis se sont déroulés les 1^{er} et 12 mai avec la variété Brio à 63 kg/ha (au lieu de 220 kg habituellement) et enterrés à la densité de 240 grains/m² pour une mise en eau les 25 et 26 mai (riz au stade 2 feuilles). La fertilisation a été faite avec des engrangés azotés engrangés à libération lente (4 mois) et un

de s'orienter très rapidement vers ce type de production.

"Il ne s'agit pas pour nous de pousser les producteurs vers le bio par simple effet de mode", précise Edouard Naddeo, "mais de leur



Robert Amphoux.

montrer que dans le cadre d'une agriculture conventionnelle utilisant les techniques du bio, on peut plus rapidement permettre des reconversions vers ce type de culture si les contraintes environnementales nous y obligent. Pourquoi attendre le dernier moment si on peut s'y préparer dès aujourd'hui ? C'était l'objet de nos interventions."

S.L.

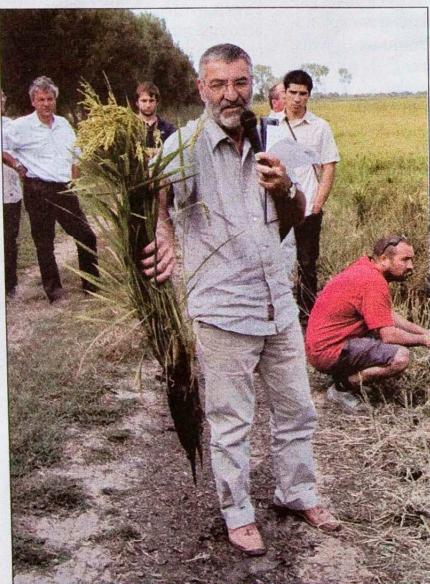
Sed et Scad, l'approche s'investit pour l'environnement

L'organisateur de cette journée, en partenariat avec Sud Céréales, la société Thomas et le Centre français du riz, est Edouard Naddeo, pdg des sociétés Sed et Scad, cette dernière regroupée dans le cadre de BioSud avec d'autres structures.

Sud Engrains Distribution est le seul site de la région Paca classé ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) sous le régime de l'Autorisation sous la rubrique 1331 (stockage de l'ammonium 33,5 %). Le métier de Sud Engrains Distribution consiste en la réception, le stockage, le mélange à fagon, l'ensachage et la redistribution des engrangés et des fertilisants agricoles.

Les points forts de Sed s'appuient sur une localisation géographique en bord de fleuve couvrant le sud de la France et la vallée du Rhône ; l'approvisionnement par des moyens logistiques fleuve et fer performants qui représentent respectivement 60 % et 40 % ; une station de formulation d'engrangs par mélange développée par l'entreprise et brevetée qui permet d'assurer la traçabilité descendante et ascendante des fabrications, ainsi que la formulation des équilibrés et fertilisants à la carte suivant les besoins définis par culture.

La Scad, créée en 1985, est une structure de distribution de produits agricoles : fertilisants, produits de protection des cultures et semences. Elle exerce principalement son activité dans la grande région Camargue. Scad fait ses mises en marché au travers d'un support technique.



Edouard Naddeo montre la bonne implantation racinaire des semis sur zone de cultures sèches après 15 ans sans riz.

ment du blé dur et de l'avoine en interculture (destinée à être pâturee par les moutons) avait été divisée en deux. La première demi-parcelle a vu la destruction au 10 avril de l'avoine au déchaumeur pour être travaillée avec une fumure de fond. Sur la demi-parcelle non travaillée, le troupeau avait pâture par secteurs de sorte que sur 1/3 de la parcelle il y avait des repousses de 15 cm alors que sur le reste de la parcelle il n'y avait plus de végétation au moment de la mise en eau le 28 avril.



Selon le travail du sol, la fumure employée et la densité de semis, les variétés peuvent se comporter de manière homogène contre les mauvaises herbes.